



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
N°13/2022**

Date de la convocation : 11/03/2022
Date d'affichage : 11/03/2022
Date de publication :

Nb de Conseillers afférents au CM : 15
Nb de Conseillers en exercice : 15
Nb de Conseillers présents : 11
Nb de Conseillers représentés : 3
Quorum : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 18 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Adoption du Budget Primitif 2022 - Budget annexe « Caisse des Ecoles »

Monsieur le Maire expose au Conseil

Le vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Caisse des Ecoles » doit intervenir. Pour ce faire, il dépose sur la table de réunion tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce budget.

Après une large discussion et avoir débattu des dépenses et des recettes à engager, il est proposé au Conseil de voter le budget tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

DECIDE

Pour : 14	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

D'ADOPTER tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2022 du Budget Annexe « Caisse des Ecoles » ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220318-CDE_BP2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Publication : 25/03/2022

POUR COPIE CONFORME

**Le Maire
Claude FLORI**

**Le Maire
M. Claude FLORI**



COMMUNE DE MURATO
Résumé du Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Caisse des Ecoles »

Annexe à la délibération n°13/2022 du 18 Mars 2022

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	011- Charges à caractère général	22 800,00		70- Produits des services, du domaine ...	12 000,00	
				74- Dotations et participations	10 800,00	
	Total	22 800,00		Total	22 800,00	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 800,00		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 800,00	